



DEAES

(Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social)

**Dossier Demande d'inscription
Et Règlement d'admission**

Session Mai 2024 - Octobre 2025

Symphonie Accompagnements – 30, rue de la République – 33150 Cenon Tel 09 54 62 58 26
Agence Bassin Val de l'Eyre – 16, Avenue de la Côte d'Argent – 33380 MARCHEPRIME

SAS au Capital de 10.000€ N° Siren : 830461711 Numéro de déclaration d'activité d'organisme de formation :
75331073833 Dirigeant : Laurent PREVOST – Mail : contact@symphonie-formations.com

Dossier d'inscription

SYMPHONIE – CFA Grand Age et Dépendance

Adresse agence Bassin Val de l'Eyre : 16, Avenue de la Côte d'Argent – 33380 MARCHEPRIME Tel 09 54 62 58 26
N° DA : 75331073833 N° UAI : 0333472V Mail : contact@symphonie-formations.com

Préambule

SYMPHONIE FORMATIONS – CFA Grand Age et Dépendance propose la formation DEAES dans le cadre de l'Alternance et la formation continue.

L'entrée en formation DEAES se fait sur :

- Sur dossier d'inscription
- Sur présentation orale du dossier d'inscription : présentation à un entretien avec le responsable pédagogique de l'établissement, qui vise à déterminer la motivation pour le métier d'AES et les aptitudes à s'inscrire dans le programme de formations.

Pour rentrer en formation, le stagiaire doit disposer d'un dispositif de financement :

- Avoir signé un contrat par alternance (Professionnalisation ou Apprentissage)
- Ou pouvoir mobiliser un dispositif Pro A (avec son employeur)
- Ou pouvoir utiliser son Compte Personnel de Formation

Contactez SYMPHONIE pour de l'aide sur des mises en relation avec des employeurs.

Processus de sélection et d'admission

Des réunions d'information collective sont organisées très régulièrement afin de comprendre le programme du DEAES. Nous contacter pour connaître les dates.

Possibilités également d'obtenir un entretien d'information individuel – Nous contacter

Entretien orale d'admission

L'épreuve orale d'admission est composée d'un oral de 30 minutes portant sur la motivation, le dossier d'inscription et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale.

L'épreuve d'admission est notée sur 20 points.

L'admission à l'entrée dans la formation DEAES est prononcée lorsque le candidat obtient la note de 10/20 minimum à l'entretien orale d'admission.

Les candidats dont la note est supérieure ou égale à 10/20 sont inscrits sur une liste, par ordre de mérite.

Dates de la formation

Du 6 Mai 2024 au 25 Septembre 2025

(voir détail planning sur le site internet de SYMPHONIE)

Date de l'examen final :

Le 14 Octobre 2025 (sous réserve de l'accord de la DREETS)

Merci de lire attentivement le Règlement d'admission ci-dessous, avant de nous retourner votre dossier d'inscription

Dossier d'inscription

SYMPHONIE – CFA Grand Age et Dépendance

Adresse agence Bassin Val de l'Eyre : 16, Avenue de la Côte d'Argent – 33380 MARCHEPRIME Tel 09 54 62 58 26

N° DA : 75331073833 N° UAI : 0333472V

Mail : contact@symphonie-formations.com

REGLEMENT D'ADMISSION

Le présent règlement est transmis à tous les candidats, avec le dossier d'inscription.

A. Les conditions d'accès à la formation

Aucun prérequis de diplôme n'est exigé pour accéder à la formation d'Accompagnant Educatif et Social.

Cependant, le candidat doit réunir 4 conditions :

- Être âgé de 16 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Avoir déposé son dossier d'inscription complet dans les délais prévus par SYMPHONIE (voir chapitre B)
- Être déclaré admissible par la commission d'admission à l'issue des épreuves de sélection (voir chapitre D)
- Disposer, à l'entrée en formation, d'un dispositif de financement des coûts pédagogiques, et sous réserve d'avoir de la place dans la promotion : nous validons les inscriptions par ordre d'arrivée des dossiers de financement finalisés

Les voies de formation ouverte dans l'organisme de formation SYMPHONIE sont : la formation professionnelle continue et la formation par apprentissage.

Places disponibles pour la session Mai 2024 – Octobre 2025

- Formation par apprentissage : 10
- Formation continue : 10

Dossier d'inscription

SYMPHONIE – CFA Grand Age et Dépendance

Adresse agence Bassin Val de l'Eyre : 16, Avenue de la Côte d'Argent – 33380 MARCHEPRIME Tel 09 54 62 58 26

N° DA : 75331073833 N° UAI : 0333472V

Mail : contact@symphonie-formations.com

B. La Composition du dossier de candidature, et date limite de dépôt

Pour pouvoir participer aux épreuves de sélection, le candidat doit faire parvenir à SYMPHONIE **avant le 15 Avril 2024** un dossier de candidature comportant les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription complétées accompagnée des pièces suivantes
- Le « Dossier de motivation » rempli en manuscrit
- Un Curriculum Vitae à jour
- La photocopie d'une pièce d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité
- La photocopie des diplômes, titres ou certificats obtenus (selon la liste des dispenses)
- Pour les personnes souhaitant réaliser un complément de formation dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience, la copie de la décision de validation partielle prononcée par le jury de VAE
- La déclaration sur l'honneur rempli
- Pour les candidats âgés de 16 à 18 ans : une autorisation parentale à suivre la formation DEAES
- Pour les candidats de nationalité étrangère : copie du titre autorisant à exercer une activité professionnelle sur le territoire

C. Entretien oral d'admission

Après le retour de votre dossier d'inscription, vous serez convoqué à un entretien oral d'admission d'une durée de 30 minutes.

Cet entretien porte essentiellement sur la motivation, le dossier d'inscription et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale à partir d'un document préalablement renseigné par le candidat.

L'épreuve d'admission est notée sur 20 points.

L'admission à l'entrée dans la formation DEAES est prononcée lorsque le candidat obtient la note de 10/20 minimum au test oral.

Les candidats dont la note est supérieure ou égale à 10/20 sont inscrits sur une liste, par ordre de mérite.

Dossier d'inscription

SYMPHONIE – CFA Grand Age et Dépendance

Adresse agence Bassin Val de l'Eyre : 16, Avenue de la Côte d'Argent – 33380 MARCHEPRIME Tel 09 54 62 58 26

N° DA : 75331073833 N° UAI : 0333472V

Mail : contact@symphonie-formations.com

D. La commission d'admission

Composition

La commission est composée :

- Du directeur de SYMPHONIE
- De la coordinatrice pédagogique de SYMPHONIE, pour le DEAES
- Un professionnel d'un établissement ou service social ou médico-social

Rôle de la commission

La commission s'assure :

- Du dossier complet du futur apprenant
- Du retour de l'entretien d'admission
- De l'arrêt des candidats admissibles aux épreuves orales d'admission
- De l'arrêt des listes des candidats admis à l'entrée en formation
- De statuer sur les questions particulières et de dresser le procès-verbal des épreuves, tenu à la disposition de la DRDJSCS

Date :

Les commissions d'admission ont lieu régulièrement dans le courant de l'année.

E. Procédure d'admission

La commission d'admission délibère et dresse la liste des personnes ayant eu un accord positif pour rentrer en formation.

Les candidats seront donc inscrits à l'entrée en formation, sous réserve d'avoir un dispositif de financement (voir Préambule de ce dossier)

Donc, les candidats seront définitivement inscrits :

- Dès qu'ils présenteront la preuve de leur dispositif de financement : CERFA Apprentissage signé par l'employeur, CERFA Professionnalisation signé par l'employeur, PRO-A, Autre
- Dans la limite des places disponibles. Nous validons les inscriptions par ordre d'arrivée des dossiers de financement finalisés (voir également chapitre A)

Les candidats dont leur dossier est accepté mais n'ayant pas trouvé de dispositif de financement seront automatiquement inscrits sur la liste des personnes admises pour la session suivante. Ils devront, dans ce cas, présenter une preuve pour leur dispositif de financement.

Cette liste des personnes définitivement inscrites, par voie de formation, est transmise sous un mois à la DREETS, pour validation.

Dossier d'inscription

SYMPHONIE – CFA Grand Age et Dépendance

Adresse agence Bassin Val de l'Eyre : 16, Avenue de la Côte d'Argent – 33380 MARCHEPRIME Tel 09 54 62 58 26

N° DA : 75331073833 N° UAI : 0333472V

Mail : contact@symphonie-formations.com

F. Notification des décisions aux candidats

Les décisions d'admission définitive sont notifiées aux candidats par l'intermédiaire d'une convocation à entrer en formation.

Les candidats non-admis en formation seront contactés par SYMPHONIE, qui leur transmettra les motifs de non-admission.

G. Validité de la décision d'admission

L'acceptation de rentrée en formation n'est valable que pour Symphonie.

Un report sur la session suivante est accordé de droit si :

- Le candidat n'avait pas trouvé de dispositif de financement
- Congé de maternité, de paternité ou d'adoption
- De rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde d'un de ses enfants, âgé de moins de 4ans

En outre, en cas de maladie, d'accident, ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le directeur de SYMPHONIE.

Le candidat ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa formation à la rentrée suivante, au plus tard 3 mois avant la date de la rentrée en formation.

Le report est valable pour l'établissement dans lequel le candidat avait été précédemment admis (Symphonie).

L'application des dispositions du présent article ne peut donner lieu à un report de scolarité d'une durée supérieure à 3 ans.



DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION

DEAES

Fiche d'inscription

IDENTITE :

NOM d'USAGE :	_____
NOM De NAISSANCE :	_____
PRENON :	_____
DATE de NAISSANCE :	_____
LIEU de NAISSANCE :	_____
NATIONALITE :	_____
ADRESSE :	_____
CODE POSTAL :	_____
VILLE :	_____
TELEPHONE :	_____
MAIL :	_____
N° Sécurité Sociale :	_____

SITUATION FAMILIALE :

CELIBATAIRE :	MARIE : [VIE MARITALE : [DIVORCE (e) : []	VEUF (ve) : [
Enfant (s) à charge :	_____	Age (s) :	_____	_____



SITUATION PROFESSIONNELLE :

DEMANDEUR D'EMPLOI : []	N° Inscription à Pole Emploi : _____
Vous êtes indemnisé par Pôle-Emploi depuis le :	

SALARIE : []
- Emploi occupé :
- Employeur :
- Tél :

FORMATION (s) SUIVIE (es) :

Nom Etablissement	Période (du... au...)	Classe, formation, ou stage	Diplôme obtenu



RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

MOBILITE :

PERMIS (Oui / Non) : _____

MOYEN de LOCOMOTION (Vélo, scooter, voiture...) : _____

Souhaitez-vous travailler en établissement ou à domicile ?

.....
.....

Souhaitez-vous travailler auprès du public en situation de handicap ou vers les personnes âgées ou les enfants ?

.....
.....

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Demeurant :

Déclare sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (article L227-10 du CASF et L133-6 du CASF).

Pour servir et valoir ce que de droit,

Fait àLe ,

Nom, Prénom.....

Signature

PIECES A FOURNIR

- Dossier de demande d'inscription dûment complété et signé
- 1 photo d'identité avec nom et prénom au verso
- Copie de la carte nationale d'identité recto verso ou du titre de séjour, en cours de validité
- Copie du permis de conduire
- Curriculum vitae à jour
- Le « Dossier de motivation » rempli en manuscrit
- La déclaration sur l'honneur

Si vous êtes demandeur d'emploi :

- Fiche de prescription
- Fournir une copie de la validation de projet ou conclusion d'entretien avec votre conseiller emploi

Si vous êtes salarié(e) :

- Attestation de l'employeur ou décision d'acceptation d'un congé individuel de formation (CIF)

Si vous êtes titulaire de titres ou diplômes du 3.2.2 du règlement d'admission

- Copie des titres ou diplômes

Si vous souhaitez un complément de formation dans le cadre de la VAE :

- Copie de la décision de validation partielle notifiée par la DREETS et prononcée par un jury de validation des acquis de l'expérience du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

Si vous êtes titulaire de titres ou diplômes de l'annexe I de l'arrêté du 29/01/2016 et que vous sollicitez un allègement d'un ou plusieurs domaines de formation :

- Courrier de demande d'allègement adressé au directeur de Symphonie

Si vous êtes en situation de handicap

- Fournir justificatif de reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH)

A _____, le : _____

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et de sélection. Je déclare sur l'honneur que tous les renseignements que je fournis sont exacts. Je me porte candidat(e) à la sélection d'entrée en formation d'Accompagnant Educatif et Social.

Signature :

Dossier d'inscription

SYMPHONIE – CFA Grand Age et Dépendance

Adresse agence Bassin Val de l'Eyre : 16, Avenue de la Côte d'Argent – 33380 MARCHEPRIME Tel 09 54 62 58 26

N° DA : 75331073833 N° UAI : 0333472V

Mail : contact@symphonie-formations.com